

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à
la délibération :
POUVOIRS

Séance du 16 décembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 15

Delibération 01247.2021.12.11A

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Date de la convocation : 10.12.2021

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Date d'affichage : 20.12.2021

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. JF JOLY. MC
COUTURIER. P.EAILLE. M. VUILLERMOZ. C.GROSGURIN.
J.GRANDCLEMENT

Excusé : E. LEE qui a donné pouvoir à JF JOLY

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°11.2021 OBJET : AUTORISATION DE LOUER À TITRE EXCEPTIONNEL LE TRACTEUR DE LA COMMUNE A L'ENTREPRISE AMJ

Mme le maire indique qu'elle a été sollicitée ce mardi 15 décembre par M. Cédric Genévrier, patron de l'entreprise AMJ, pour une location occasionnelle du tracteur de la commune pour accélérer la réalisation d'une prestation de déneigement qu'il doit effectuer pour un client privé, en raison du caractère exceptionnel de la hauteur de neige tombée en peu de temps à Mijoux la semaine dernière.

Il a indiqué avoir une assurance couvrant les risques, responsabilité civile et casse, sur le matériel loué et avoir le permis poids lourd.

Mme le maire considère propose, s'agissant de location à caractère ponctuel et peu fréquent, et d'un fournisseur de la commune, d'accéder à cette demande au titre de la solidarité entre acteurs de la vallée, à condition que cela ne grève pas les finances de la commune, mais au contraire puisse contribuer à assumer ses charges.

En conséquence, elle a proposé un tarif de 50 € de l'heure, plus un remboursement du carburant au prix d'achat par la commune et en fonction de la consommation réelle, qui figurent dans le projet de contrat joint, qui prévoit aussi le remboursement par le bénéficiaire de la location de tout dégât au matériel communal et la priorité d'utilisation aux besoins de la commune et de limiter en tout état de cause l'utilisation possible au territoire de la commune de Mijoux.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à la majorité**

ADOPTE

- la proposition du maire relative à la location du tracteur de la commune aux fins de fraisage au vu de la carence en la matière dans la vallée, à l'entreprise AMJ au tarif de 50€ de l'heure plus un remboursement du carburant au prix d'achat par la commune et en fonction de la consommation réelle,
- aux conditions indiquées supra,

AUTORISE

Le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CONTRE 1 ABSTENTION 2+1 POUR 7
Délibération 01247.2021.12.7A

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, *Martine VIALLET*

